

Allianz Global Investors Fund
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois
Siège social : 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
R.C.S. Luxembourg B71182

Le présent AVIS vous informe que l'

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

(l'« Assemblée ») d'**Allianz Global Investors Fund** (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société au 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, **le vendredi 22 janvier 2016 à 11 heures (heure de Luxembourg)** afin de considérer et de voter sur les points suivants :

Ordre du jour :

1. Acceptation du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Réviseurs d'entreprises indépendants et approbation des états financiers ainsi que de l'affectation des revenus (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 septembre 2015.
2. Décharge du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de son mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2015.
3. Réélection des Messieurs Daniel Lehmann, Markus Nilles et Markus Breidbach en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg, en qualité de Réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Etude de tout autre point qui peut être soumis de manière opportune à l'Assemblée.

Vote :

Les résolutions de l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront votées à la majorité des voix exprimées au cours de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation au 17 janvier 2016 minuit CET (la « Date d'enregistrement »).

Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Modalités de vote :

Sont autorisés à assister et voter à l'assemblée les actionnaires qui peuvent fournir une confirmation du nombre d'actions qu'ils détiennent par le biais de leur banque ou établissement dépositaire à la Date d'enregistrement à l'Agent de transfert RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, cette confirmation devant arriver au Luxembourg au plus tard à 11 heures (heure de Luxembourg) le 20 janvier 2016.

Tout actionnaire autorisé à assister et voter à l'assemblée est en droit de nommer un mandataire pour voter en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment complété et signé de la main du mandant ou de son représentant ou si le mandant est une société, sous son sceau ou de la main d'un de ses dirigeants dûment autorisé, et envoyé à l'Agent de transfert RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard à 11 heures (heure de Luxembourg) le 20 janvier 2016.

Une personne investie des pouvoirs de représentation ne doit pas être un Actionnaire de la Société. La nomination d'un représentant n'empêche pas l'Actionnaire de participer à l'assemblée.

Un relevé actualisé des numéros d'identification des valeurs mobilières pertinentes par rapport à cette assemblée peut être consulté au jour le jour à l'adresse suivante : www.allianzgi.lu/AGIF .

Les formulaires de vote peuvent être sollicités à l'adresse suivante : Product-Domiciliation@allianzgi.com .

Le prospectus (en français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en français) peuvent également être obtenus, sans frais, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion, sur le site www.allianzgi-regulatory.eu ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (RBC Investor Services

Belgium SA, qui a délégué le service-guichet à l'agence centrale de Belfius SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles).

Senningerberg, décembre 2015

Par ordre du Conseil d'administration

Le présent avis aux actionnaires est une traduction de l'avis aux actionnaires original publié le 30 décembre 2015 dans le Mémorial, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. En cas d'incohérences ou d'ambiguïtés d'interprétation dans la traduction, la version originale anglaise fera foi dès lors qu'elle n'enfreint pas la législation locale de la juridiction concernée.